

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MARS 2015**

Date de convocation : 9/03/2015
Date d'affichage 10/03/2015

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11

L'an deux mil quinze le mardi 17 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, LUTELLIER Raphaëlle, ROCHER Jean-Luc, LIVENAIS Pascal, BOISARD Véronique, LERAUX Sandrine, GUÉGAN Thierry

Etaient absents excusés : BOISARD Véronique qui a donné son pouvoir à GUÉGAN Thierry et HUCHEDÉ Irène qui a donné son pouvoir à MALIN Anne-Sophie.

Était absent non excusé:/

Formant la majorité des membres en exercice, M. HERMAGNÉ Christophe est élu secrétaire.

VOTE DU COMPTE DE GESTION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

- ◆ Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ◆ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2014 au 31.12.2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget Principal Communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif.** M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget commune :

BUDGET PRINCIPAL						
2014		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	514040.84	424990.56	89050.28	81292.66	163611.34
	Investissement	81128.33	158955.51	-77827.18	-48016.24	-125843.42
	Total	595169.17	583946.07	11223.10		37767.92
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	39556.63	39556.63	0		
	Total	39556.63	39556.63	0		
Budget total (réalisations +restes à réaliser)				11223.10	-48016.24	37767.92

Soit un résultat de clôture de 37767.92 € pour l'exercice 2014, restes à réaliser inclus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

- ❖ Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ❖ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2014 au 31.12.2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget annexe assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget Annexe Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, *Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif.* M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget annexe assainissement dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

BUDGET PRINCIPAL						
2014		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	13038.31	13276.94	-238.63	3178.21	2939.58
	Investissement	7433.86	13377.36	-5943.50	13412.05	7468.55
	Total	20472.17	26654.30	-6182.13	16590.26	10408.13
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement					
	Total	0	0	0		
Budget total (réalisations +restes à réaliser)				-6182.13	16590.26	10408.13

Soit un résultat de clôture de +10408.13 € pour l'exercice 2014.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – Budget Annexe Lotissement du Coteau du Domaine

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

- ◆ Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ◆ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2014 au 31.12.2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget Annexe : Lotissement du Coteau du Domaine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, *Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif.* M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget du coteau du domaine :

BUDGET PRINCIPAL						
2014		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalizations	Fonctionnement	100910.47	73373.29	27537.18	0.06	27537.24
	Investissement	73373.29	55560.47	17812.82	19808.19	37621.01
	Total	174283.76	128933.76	45350.00	19808.25	65158.25
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0			
	Investissement	0	0			
	Total	0	0			
Budget total (réalisations +restes à réaliser)		0	0	45350.00	19808.25	65158.25

Soit un résultat de clôture de 65158.25 € pour l'exercice 2014.

DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS POUR L'INSTITUTION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT FONCIER POUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE COSSÉ-LE-VIVIEN

Mme le Maire fait connaître que par lettre du 15 janvier 2015,

M. le Président du Conseil général l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission (inter) communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 30 janvier 2015, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Ouest-France du mercredi 18 février 2015.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Thierry GUÉGAN
- Jean-Luc ROCHER
- Christophe HERMAGNÉ

qui sont de nationalité française ou assimilée d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc arrêtée :

- Thierry GUÉGAN
- Jean-Luc ROCHER
- Christophe HERMAGNÉ

MM Thierry GUÉGAN, Jean-Luc ROCHER et Christophe HERMAGNÉ se retirent de la séance.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 8, la majorité requise est de 5 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Thierry GUÉGAN 7 voix
- Jean-Luc ROCHER 1 voix

M Thierry GUÉGAN est élu membre titulaire

Ont obtenu au second tour :

- Jean-Luc ROCHER 7 voix
- Christophe HERMAGNÉ 1 voix

M Jean-Luc ROCHER est élu membre titulaire

Ont obtenu au troisième tour :

- Christophe HERMAGNÉ 7 voix
- Un bulletin blanc

M Christophe HERMAGNÉ est élu membre suppléant

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Messieurs Thierry GUÉGAN et Jean-Luc ROCHER sont élus membres titulaires et Monsieur Christophe HERMAGNÉ est élu membre suppléant.

La commission intercommunale d'aménagement foncier de Cossé-le-Vivien, Astillé, Courbeveille, Méral, Montjean et Beaulieu-sur-Oudon aura son siège à la mairie de Cossé-le-Vivien.

DEVIS NETTOYEUR HAUTE-PRESSION

(voir le détail des devis dans vos dossiers)

Devis Hygial Ouest : 2508.84 € TTC

Devis A.Pro Hygiène : 2196.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'ajourner cette décision, dans l'attente des possibilités budgétaires.

GUEHARDIERE

Un arrêté d'annulation de la consignation des fonds communaux a été pris en date du 26 février 2015, puisque la commune a satisfait aux exigences de la Préfecture à savoir : Installer une échelle limnimétrique automatique et réparer la pile de pont.

La préfecture souhaite que la commune se désiste par écrit du recours engagé à leur encontre, comme signalé dans leur courrier du 26 février 2015, joint à vos dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas abandonner le recours pris à l'encontre de la Préfecture de la Mayenne.

Un devis a été demandé au cabinet ARTELIA pour l'étude de faisabilité de surélévation de la route au niveau de la digue de l'étang.

Il s'élève à 2750.00 € HT et une copie est jointe à vos dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Code de la Rue

La réunion publique pour la présentation du Code de la Rue aura lieu le mercredi 29 avril à 20h à la salle des fêtes. Il faudra annoncer cette réunion dans la presse le mercredi 22 avril dans le Ouest-France et le jeudi 23 dans le Courrier de la Mayenne.

DIVERS

Redevance d'occupation du domaine public

Suivant l'article R2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, une redevance est due par ERDF au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de l'électricité.

Pour 2015, elle représente 197 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Location malles de jeux pour les TAP

Un devis a été fait auprès de la Sté Ludonosco pour 4 malles de jeux pour les TAP à 65 € l'unité soit 260 €

Le personnel des TAP a choisi un ensemble de Tir à l'arc, un parcours de motricité pour les petits et un ensemble de lancer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Devis de panneaux de signalisation d'entrée de lieux-dits

Suite au vandalisme l'année dernière sur les panneaux d'entrée de lieux-dits : La Rousselière, La Grisardière, La Tardivièrre, La Suchemallièrre, L'Oresse

Un devis a été fait auprès de la société SIGNAUX GIROD pour un total de 1822.08 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord et chargent Christophe HERMAGNÉ de supprimer les sabots en fonte du devis et de revoir la longueur des mâts.

Demande de stage :

Manon MONTAIGU a fait une demande de stage pour la période du 8 juin au 4 juillet 2015, pour la découverte de tous les services d'une mairie. Outre le secrétariat, elle souhaite découvrir l'Agence Postale, la cantine/garderie, et bibliothèque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Actions village :

L'association Grains de Génies, centre de loisirs ados, propose d'organiser des actions village, à partir de la 2^{ème} semaine de juillet et pendant les vacances d'avril, quelques jours pendant le fleurissement. Ces actions villages consistent à donner de menus travaux aux jeunes en autonomie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter ces actions.

Fleurissement :

Concernant le fleurissement, la commission s'est rencontrée et un dossier sera présenté à la prochaine réunion de conseil pour l'achat de vasques, fleurs, pots divers...

Porte de l'Épi d'Or

Madame le maire fait part de sa rencontre avec les assurances de la commune, une prise en charge de la porte suivant le devis de François RIQUENA en date du 1/12/2014 en pièce jointe pour 3511.28 € HT sera fait par les assurances, seule la serrure 3 points d'un montant de 296.41 € reste à la charge de la commune. Suite à un mail des assurances, il nous faut absolument laisser le candélabre en permanent.

Un chèque de 3329.13 € nous est parvenu en début de mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Arrêté de fermeture du cimetière

Il est proposé de fermer le cimetière de 19h à 8h du matin du 1^{er} décembre au 28 ou 29 février

Et à 21h du 1^{er} mars au 30 novembre

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'essayer de fermer le cimetière le soir pendant 1 mois.

Sapin de l'église :

Suite à notre délibération de conseil municipal en date du 28 octobre 2014

Il a été décidé à 6 voix pour et 5 voix contre d'abattre le sapin de l'église.

Nous avons reçu 3 devis des entreprises suivantes :

Franck LOURY : 1455.60 € TTC

GERARD Elagage : 1728 € TTC

HALOPEAU Espaces verts : 1512.00 € TTC

Madame le Maire propose le report de ce sujet lors d'une réunion de conseil municipal où tous les conseillers seront présents.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Remplacement Claudine :

Concernant le remplacement de Claudine, Madame Le Maire propose que la Commission emploi-personnel se réunisse au plus vite afin de proposer une candidature lors de la prochaine réunion.

La date du mardi 31 mars à 20h30 en mairie pour étudier les CV proposés par le centre de gestion est arrêtée.

POUR INFO

- Samedi 21 mars Goûter des samourais à la bibliothèque dès 10h30, les bénévoles n'ayant pas de budget ils comptent comme chaque année sur la commune pour offrir un gouter

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

- Le 26 mars à 20h30 à St Cyr le Gravelais réunion publique pour la fibre optique et l'ADSL.

- Le dimanche 19 avril passage à Beaulieu des « Motards ont du cœur », un arrêt est proposé vers 10h10 place de l'épi d'or, une collation (café brioche) serait la bienvenue.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

- Réunion des Beaulieu de France à 20h15 demain à la maison de la moisson

- Expo camion LGV sur la place de la maison de la moisson du 20 mars après-midi au 4 avril au soir.

- Mobilier de la Poste est arrivé soit 4 chaises, ainsi que des vitrophanies pour signaler l'agence.

Des pictogrammes signalétiques seront achetés prochainement pour indiquer l'accès.

- Orientations budgétaires pour 2015 :
 - Devis ARTELIA pour la Guéhardière
 - Achat matériel : nettoyeur vapeur, lave-vaisselle
 - Approches financières par un architecte lors de la prochaine réunion de conseil qui aura chiffré sommairement la création d'une classe et l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'un bureau pour la classe primaire existante.

ACCORD DE PRINCIPE NÉGOCIATION DE TERRAIN

Madame le Maire INFORME le conseil municipal qu'une négociation du terrain de Monsieur Philippe de La Sayette situé derrière la mairie et cadastré AB274, sur la base de 10 €/M² est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE à l'unanimité son ACCORD de principe pour l'achat du terrain sur la base de 10 €/M². Un bornage sera réalisé semaine prochaine par le géomètre ZUBER. Madame le Maire est chargée du bon déroulement de ce dossier et informera les membres du conseil municipal du coût à supporter par la commune.

Concernant une indemnité d'éviction : Madame le Maire INFORME le conseil municipal du barème soit 0.03 €/M² pour le locataire, Mickaël MEIGNAN, exploitant cette parcelle référencée AB274.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe par 8 voix pour et 1 voix contre, et 2 voix pour mais qui aimeraient connaître la base légale appliquée pour les indemnités d'éviction.

Madame le Maire informera les membres du conseil municipal du coût réellement supporté par la commune suivant la superficie prise et par rapport au barème en vigueur.

PROCHAINES RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL A 20H30 :

Mardi 7 avril Vote du Budget

Mardi 28 avril

Mardi 19 mai

